

**REPUBLIQUE DU MALI**

Un peuple- Un but- Une foi

**TABLE RONDE DES BAILLEURS DE FONDS**

**L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET LE  
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE**

**Novembre 2003**

# SOMMAIRE

## Préambule

### **Première partie : Contraintes qui freinent le développement du secteur privé**

- a) Un marché intérieur étroit, un marché régional en voie de développement**
- b) Un commerce extérieur basé sur un tout petit nombre de produits d'exportation**
- c) L'enclavement du pays et des coûts de transports extraordinairement élevés**
- d) Le coût élevé et la qualité médiocre des autres services de base**
- e) L'insuffisance des ressources humaines**
- f) Les pratiques des administrations**

### **Deuxième Partie : Actions entreprises pour l'éradication progressive des principales contraintes**

- a) Paix politique et dialogue confiant avec la société civile et le secteur privé**
- b) Libéralisation de l'économie malienne**
- c) Privatisation du secteur public et parapublic**
- d) Amélioration du cadre juridique de l'exploitation privée**
- e) Coût et fiabilité des facteurs de production**
- f) Développement des ressources humaines**

### **Troisième Partie : Bilan de l'action passée – Perspectives et stratégies futures**

- a) Bilan**
- b) Stratégies futures**

## Conclusion

**Annexe : calendrier des mesures prises et envisagées.**

# **l'Environnement des Affaires et le Développement du Secteur Privé au MALI**

## **PREAMBULE**

Ce rapport a pour objectif de faire connaître les efforts ci après fournis par le Mali dans le cadre du développement du secteur privé et de la lutte contre la pauvreté.

Il y a lieu tout d'abord de signaler que le gouvernement du Mali en concertation avec les partenaires privés a bien identifié les contraintes les plus sérieuses qui freinent le développement du secteur privé.

Des efforts réels ,ont été menés au cours des 10 dernières années, pour attaquer ces contraintes, libéraliser l'économie, privatiser le secteur parapublic, et instituer un cadre législatif et réglementaire favorable à l'essor du secteur privé

Ces efforts ne se limitent pas au cadre législatif et réglementaire, mais concernent l'ensemble du cadre macroéconomique( dévaluation du FCFA et lutte contre l'inflation, diminution des taux de protection, simplification des procédures administratives de création d'entreprise, du système douanier et fiscal, etc).

Depuis 2002 ces efforts s'accélèrent et ont produit des résultats :

- L'informatisation des greffes du tribunal de commerce,
- L'informatisation du guichet unique du commerce extérieur,
- L'agrément à l'import- export des étrangers non conventionnés avec les mêmes avantages que les étrangers conventionnés et les nationaux,
- Privatisation de l'énergie du Mali( EDM,)
- Mise en place d'un deuxième opérateur dans le secteur des télécommunications (IKATEL) ,
- Mise en concession de la Régie des Chemins de Fer du Mali,
- Obtention de visa de séjour à l'aéroport de Bamako,
- Création de bureaux d'accueil et d'information au niveau de certains grands services centraux de l'Etat.

La poursuite d'autres activités est en cours de réalisation. Il s'agit entre autre :

- de la création très prochaine du Conseil Présidentiel pour l'Investissement. Présidé par le Chef de l'Etat au plus haut sommet, ce conseil va comprendre les investisseurs nationaux, étrangers installés au Mali et des grosses firmes de notoriétés internationales,
- de la création d'un cadre de concertation Etat - Secteur Privé,

- de la relecture du code des investissements afin de le rendre plus compétitif,
- de la création d'une immatriculation nationale unique de l'Entrep rise,
- de la mise en place d'un Programme Décennal de Développement du Secteur Privé etc..

Toutes ces activités feront du secteur privé le moteur de l'économie.

L'objet du présent rapport est de décrire et d'évaluer les politiques mises en œuvre par les autorités maliennes pour créer un environnement plus favorable à l'expansion économique par l'investissement privé. L'analyse portera donc successivement sur les trois thèmes suivants :

- Les multiples contraintes qui freinent le développement du secteur privé.
- Les actions entreprises par le gouvernement pour éliminer ces contraintes.

Un premier bilan des résultats obtenus et une présentation des mesures envisagées pour compléter le processus, stimuler l'investissement et accélérer la croissance du secteur.

## **Première Partie**

### **Contraintes qui freinent le développement du secteur privé**

L'économie Malienne n'est pas dépourvue d'atouts. Son potentiel agricole est important. Le pays dispose de réserves minières – et peut-être pétrolières – en grande partie inexploitées. Les ressources hydrauliques du pays sont considérables, tant pour la production d'énergie que pour des aménagements hydro - agricoles. Le patrimoine culturel et artistique du pays et l'existence de sites historiques célèbres ont la capacité d'attirer des flux touristiques non négligeables. Le travailleur malien est courageux et discipliné et l'esprit d'entreprise n'est pas absent comme le prouve le développement du commerce et des services. Enfin une diaspora nombreuse envoyée dans le pays une partie de son épargne et pourrait faciliter l'accès de l'économie malienne aux technologies du monde moderne.

En dépit de ces atouts présents et potentiels, le Mali est l'un des pays les plus pauvres de la planète et l'essor de l'économie, notamment l'expansion du secteur privé, est freiné par d'énormes contraintes qu'il est essentiel d'identifier et, si possible, d'éliminer. Certaines de ces contraintes sont structurelles (enclavement, étroitesse du marché intérieur) ; d'autres sont le résultat des politiques et des pratiques du passé ou de la conjoncture politique régionale du moment.

#### a) Un marché intérieur étroit, un marché régional en voie de développement

- La pauvreté du pays, notamment celle des populations rurales qui représentent 70% de la population, est un obstacle évident au développement de l'économie et à l'expansion du secteur industriel. Le Mali a tout à gagner de l'ouverture des marchés régionaux. Mais si la libéralisation du commerce entre pays de l'UEMOA est acquise, la crise ivoirienne freine les échanges commerciaux à l'intérieur de la sous-région et le renforcement de la coopération économique avec les autres pays de la CEDEAO est plus un projet qu'une réalité du moment.

#### b) Un commerce extérieur basé sur un tout petit nombre de produits d'exportation

- Trois produits (coton, bétail et or) dominent les exportations du Mali. Cette concentration est un facteur de vulnérabilité aux aléas du climat et aux fluctuations des prix internationaux. La crise de la CMDT au début des années 2000 est liée à l'effondrement des prix du coton. Outre les effets de la crise ivoirienne, les aléas climatiques ont nettement ralenti la croissance en 2003. Une diversification de l'économie et des exportations maliennes est hautement souhaitable.

#### c) L'enclavement du pays et des coûts de transports extraordinairement élevés

- Les coûts de transports au Mali sont comparables à ceux des autres pays de l'UEMOA, mais les coûts de transport dans l'UEMOA et dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest sont très supérieurs à ceux que l'on observe dans la plupart des autres pays du tiers-monde, notamment l'Asie du Sud. Les coûts de transport

sont aggravés par des contrôles et barrages routiers injustifiés. Ces coûts accentuent l'enclavement du pays et des zones les plus éloignées et – directement ou indirectement – affectent tous les secteurs de l'économie malienne.

- La route Abidjan-Bamako est le principal axe de transport pour les importations et les exportations du Mali. La crise ivoirienne a rendu cette liaison impraticable et le commerce extérieur du pays a dû être réorienté vers d'autres axes moins économiques.

d) Le coût élevé et la qualité médiocre des autres services de base

- Les coûts de l'énergie au Mali sont parmi les plus élevés de l'UEMOA, qui sont parmi les plus élevés du monde. Les opérateurs économiques considèrent que, plus encore que le prix, le manque de fiabilité du service bloque le développement industriel du pays.
- Le secteur des télécommunications a d'importants progrès à réaliser – sur le plan des coûts, de la densité du réseau et de l'efficacité des services – pour soutenir la modernisation de l'économie malienne et faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications.
- Notons également la complexité des problèmes fonciers et les difficultés rencontrées par les nouvelles entreprises quand il s'agit d'obtenir des terrains viabilisés pour la construction de leurs usines.
- Enfin, le sous-développement du secteur industriel est en lui-même un frein au développement des secteurs secondaire et tertiaire. Les entreprises n'ont pas accès à des services de maintenance adéquats et l'absence de synergies entre les principales activités du pays est un obstacle majeur à l'essor d'un secteur privé dynamique.

e) L'insuffisance des ressources humaines

- Le sous-développement des ressources humaines et l'absence de formation professionnelle en dehors et à l'intérieur des entreprises est partiellement responsable de la faible productivité de la main d'œuvre et des entreprises.

f) Les pratiques des administrations

Ces pratiques ont longtemps été influencées par les traditions d'économie socialiste qui ont dominé les politiques économiques du pays au lendemain de l'indépendance.

- Des réglementations et des procédures complexes sont gérées de façon arbitraire par des fonctionnaires, des douaniers et des services fiscaux corruptibles.

- Les opérateurs économiques considèrent que les tribunaux sont souvent incapables d'appliquer les lois de façon compétente et impartiale, notamment dans les différends concernant le droit des affaires.
- L'absence de concertation systématique entre le gouvernement et le secteur privé limite les occasions de dialogue pour la définition des politiques et la solution des problèmes pratiques.

Bref, il apparaît que le développement du secteur privé a longtemps été ralenti par un formidable ensemble de contraintes structurelles et de blocages résultant de politiques économiques inadaptées aux exigences du monde moderne. Ces contraintes et ces blocages sont d'autant plus redoutables qu'il est presque impossible d'attaquer simultanément tous les problèmes. Et pourtant, à long terme, seule une stratégie globale de développement intégré permettra de créer un environnement favorable à l'expansion de l'initiative privée. Cette stratégie de développement du secteur privé est aujourd'hui à la base des politiques économiques maliennes. C'est elle qui rendra possible le processus de développement accéléré essentiel pour accomplir les objectifs du CSLP. Des résultats significatifs ont déjà été obtenus. Des progrès substantiels doivent encore être faits pour achever cette tâche d'une importance vitale pour l'avenir à long terme du Mali.

## **Deuxième Partie**

### **Actions entreprises pour l' éradication progressive des principales contraintes**

L'amélioration de l'environnement des affaires est une longue entreprise commencée timidement dans les années 1980, mais menée de façon beaucoup plus énergique au cours des dix dernières années. Une liste et un calendrier de la plupart des mesures prises figure dans l'Annexe ci-jointe. L'analyse de ces mesures peut être organisée autour des six thèmes suivants :

- la restauration de la paix politique et sociale et un dialogue plus confiant entre le pouvoir politique, la société civile et le secteur privé ;
- la libéralisation progressive de l'économie ;
- la privatisation de pans entiers du secteur public et parapublic ;
- l'assainissement du cadre juridique, l'adoption de nouveaux Codes et la réforme du système judiciaire ;
- des actions ciblées destinées à réduire le coût et améliorer la fiabilité de certains facteurs de production ;
- un ensemble de mesures visant à plus de transparence dans l'action publique.

#### **A. Paix politique et dialogue confiant avec la société civile et le secteur privé**

L'exemple de pays voisins montre à quel point l'instabilité gouvernementale, l'agitation politique et les conflits entre communautés bloquent le développement économique et l'essor du secteur privé. Le Mali n'a pas été épargné par les crises politiques et d'éventuelles menaces de sécession. La mise en place d'un processus ordonné de démocratisation des institutions politiques et un dialogue consensuel avec la société civile ont beaucoup fait pour rétablir la paix politique et sociale et créer des conditions beaucoup plus favorables au développement.

Une série de rencontres, de forums et d'ateliers ont souligné l'importance de mécanismes efficaces de concertation entre le gouvernement et les entreprises. En juin 2003, une rencontre entre le Chef de l'Etat et les représentants de toutes les composantes du secteur privé a abouti à d'importantes décisions de principe concernant les modalités de ce dialogue et à des mesures plus spécifiques pour favoriser la création et le développement d'entreprises maliennes compétitives. En octobre 2003, un Ministère Délégué a été créé au sein du Ministère de l'Economie et des Finances pour la promotion de l'investissement et du secteur privé.

## **B. Libéralisation de l'économie malienne**

Des progrès considérables ont été réalisés vers la libéralisation économique. Initié dès les années 1980, le processus a été considérablement renforcé dans les années 1990 et a fait de l'économie malienne l'une des plus libéralisées de l'Afrique sub-saharienne.

Tout au long des deux dernières décennies, le gouvernement a organisé le démantèlement graduel de tout l'arsenal réglementaire mis en place pendant les vingt premières années de l'indépendance.

- La libéralisation du commerce n'a pas épargné des secteurs politiquement et socialement sensibles tels que le commerce des céréales. La plupart des monopoles d'Etat et des contrôles de prix ont été abolis.
- La suppression des entraves non tarifaires, l'élimination d'un grand nombre de subventions aux exportations et aux produits importés et la réduction des taux de protection effective ont contribué à l'ouverture de l'économie malienne. En 2002, les exportations et les importations de marchandises représentaient plus de 50% du PIB.

Notons cependant que la libéralisation des échanges n'a pas immédiatement donné les effets escomptés. La disparité entre les taux d'inflation du Mali et de l'Afrique de l'Ouest et ceux observés chez les principaux partenaires commerciaux du pays, combinée avec la détérioration de ses termes de l'échange, a créé une situation de surévaluation de la monnaie extrêmement néfaste au développement de l'économie malienne et plus particulièrement de l'investissement privé. En fait, la conjonction d'une politique commerciale libérale et d'un taux de change surévalué a entraîné un processus de désinvestissement et de désindustrialisation affectant de nombreuses entreprises publiques et privées dont la santé financière dépendait de subventions et de protections excessives.

En janvier 1994, la dévaluation du franc CFA a rétabli la compétitivité externe de l'économie malienne. Depuis lors, des politiques économiques, monétaires et financières raisonnables ont permis de contenir l'inflation à des taux voisins de la zone Euro, donc de protéger les acquis de la dévaluation. Un rapport récent du FMI <sup>1</sup> montre que le taux de change effectif réel du pays, principale mesure de sa compétitivité externe, est resté stable depuis 1996.

La réforme des taux de change a facilité l'intégration régionale et un notable effort de réduction des taux de protection. La création de l'UEMOA a permis la libre circulation des biens et services à l'intérieur de la région. Elle a aussi permis une grande simplification du système de taxation des importations et la création d'un tarif extérieur commun dont le taux moyen ne dépasse pas 20% (contre 45 à 60% auparavant).

---

<sup>1</sup> Evaluation ex-post des résultats obtenus dans le cadre des programmes FASR/FRPC (neuvième graphique de la page 5).

### **C. Privatisation du secteur public et parapublic**

Dès les années 1980, le gouvernement a entrepris un premier diagnostic des entreprises publiques qui a abouti au lancement d'un programme d'ajustement du secteur (PASEP). Ce diagnostic et ce programme ont marqué le début d'une série de mesures visant à liquider, restructurer ou privatiser la plupart des entreprises publiques existantes, en fonction de leur performance, de leurs perspectives et du rôle qu'elles jouaient dans l'économie du pays.

Comme les mesures de libéralisation économique, le processus de privatisation a été nettement accéléré dans les années 1990 et au cours des cinq dernières années. Plus de soixante entreprises publiques ont été privatisées depuis 1992. Les mesures les plus récentes concernent les entreprises les plus importantes du secteur parapublic, notamment le chemin de fer Bamako -Dakar, l'énergie (EDM), les tabacs et aluminettes (SONATAM) et le secteur bancaire (BMCD).

Un nouveau train de mesures – décidées en principe mais seulement partiellement exécutées – va mener à son terme le programme de privatisation, qui créera de nouvelles opportunités d'investissement pour d'éventuels partenaires nationaux et étrangers et sera certainement considéré par les opérateurs économiques comme un signal très positif pour l'avenir de l'économie et du secteur privé du Mali.

- La libéralisation du secteur des télécommunications a déjà commencé avec l'octroi d'une licence d'exploitation à un deuxième opérateur (IKATEL). La privatisation prochaine de SOTELMA (appel d'offre lancé) sera le principal élément de la réforme du secteur.
- Le gouvernement va entreprendre la libéralisation du secteur coton et la restructuration et la privatisation de la CMDT et de HUICOMA, deux entreprises d'une importance considérable pour le développement de l'agriculture et du monde rural.
- Le gouvernement a également décidé la privatisation des aéroports (ADM). Toujours dans le secteur des transports, notons en outre la fin des travaux en régie et la privatisation de l'entretien routier, aussi bien l'entretien annuel courant que l'entretien périodique.

### **D. Amélioration du cadre juridique de l'exploitation privée**

Depuis 1991, le Mali a entrepris une révision fondamentale de tous ses Codes.

- Le Code Général des Impôts a été révisé d'abord pour le simplifier et ensuite pour élargir la base fiscale afin que l'augmentation de la pression fiscale ne pèse pas excessivement sur un petit nombre d'entreprises du secteur moderne). Il en est de

même du Code des Douanes : pour l'harmoniser avec les règles de l'OMC et intégrer les réformes résultant des accords de l'UEMOA.

- Les Codes minier, pétrolier et d'investissement ont été révisés sur la base des recommandations des institutions internationales. La réforme du Code des Investissements comportait la création et la simplification de la procédure du guichet unique.
- Le Code du Commerce a été remplacé par les huit Actes Uniformes de l'OHADA et le Code du Travail a été amendé pour assouplir la réglementation existante (possibilité de licencier sans autorisation préalable).

En 1998, un Plan d'Action pour l'investissement privé a été adopté qui prévoit une série de mesures destinées à favoriser l'investissement et le tourisme : informatisation du guichet unique ; réduction des délais d'autorisation pour la construction d'immeubles ; égalisation des conditions d'agrément applicables aux Maliens et aux opérateurs étrangers (import-export) ; délivrance à l'aéroport de Bamako de visas d'entrée et de séjour, etc..

Enfin en 2000, l'Etat a apuré tous ses arriérés à l'égard du secteur privé, mesure importante pour améliorer les liquidités des entreprises et créer un climat favorable à l'initiative privée.

Pour l'avenir, un volet important du processus d'amélioration de l'environnement des affaires sera la réforme du système judiciaire. Comme suite à un forum sur la justice, le gouvernement a adopté le programme décennal pour le développement de la justice (PRODEJ) pour la réforme des textes et des institutions (création de tribunaux de commerce, mise en place de chambres d'arbitrage) et la formation professionnelle.

### **E.Coût et fiabilité des facteurs de production**

Une réduction modeste des tarifs d'électricité et des télécommunications a été décidée en 2002 et mise en œuvre en 2003. Compte tenu du caractère structurel des contraintes qui expliquent le coût élevé des facteurs, seule une action continue sur le long terme – investissements, meilleure gestion – permettra d'obtenir des résultats plus significatifs. Notons toutefois que la privatisation des télécommunications et la concurrence entre les entreprises devrait avoir des effets sensibles et relativement rapides sur les tarifs du secteur.

Le gouvernement compte beaucoup sur la privatisation du chemin de fer et de l'énergie pour améliorer immédiatement la qualité et la fiabilité du service. La table ronde du secteur privé de 1996 considérait que des progrès dans ce domaine étaient d'une importance capitale.

En ce qui concerne le secteur routier, l'augmentation des dépenses d'entretien, combinée avec la privatisation de l'entretien des routes, devrait faciliter le désenclavement de zones

rurales éloignées et avoir des effets très positifs sur l'état des routes et les coûts de transport. Enfin l'aménagement d'axes routiers reliant le Mali et plusieurs ports internationaux de la région devrait atténuer l'impact de la crise ivoirienne et de la fermeture de l'axe Bamako -Abidjan.

En ce qui concerne les problèmes fonciers, la réhabilitation de la zone industrielle de Bamako et la création de nouvelles zones devrait réduire la pénurie de terrains viabilisés, qui est considérée par les investisseurs potentiels comme l'un des principaux obstacles à la création de nouvelles entreprises. Tel est l'objet de la création en 2000 d'une nouvelle agence nationale pour l'aménagement des zones industrielles (AZI), qui cependant manque de moyens pour accomplir sa tâche.

## **F. Développement des ressources humaines**

L'un des principaux axes du CSLP est l'amélioration des ressources humaines en commençant par le développement de l'éducation primaire et secondaire, l'augmentation des taux de scolarisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Plus que toute autre mesure destinée à améliorer le cadre dans lequel le secteur privé opère au Mali, le développement des ressources humaines est une œuvre de très longue haleine qui dépend d'efforts persistants pendant plusieurs décennies.

Au titre de la formation professionnelle le gouvernement du Mali en collaboration avec la Banque Mondiale a mis en place le fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA). Ce fonds a pour mission de renforcer la formation professionnelle en appuyant les structures de formation et en sensibilisant les entreprises sur la nécessité d'élaborer des plans de formation et en facilitant le financement de la formation continue. Dans ce domaine également il a été encouragé la création des Unités Fonctionnelles d'Appui aux Entreprises (UFAE). Les UFAE apportent une assistance directe aux entreprises dans le cadre notamment de la maintenance, le marketing, la commercialisation et la comptabilité.

## **Troisième Partie**

### **Bilan de l'action passée – Perspectives et stratégies futures**

#### **A. Bilan**

Le gouvernement est tout à fait conscient que des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour apaiser les appréhensions et combler les attentes d'investisseurs potentiels et créer l'environnement optimal, indispensable pour le développement d'une nouvelle dynamique de croissance basée sur l'investissement privé.

Néanmoins, le Mali pense qu'une grande partie du chemin a déjà été parcourue. D'importantes mesures ont été prises et des résultats significatifs ont été obtenus qui augurent favorablement de l'avenir du secteur privé – national et étranger – dans l'économie du pays.

- Vers la fin des années 1990, l'amélioration de l'environnement des affaires et la réforme du Code Minier ont joué un rôle capital dans le développement de la production aurifère. Ce phénomène explique le bond de l'investissement privé étranger vers la fin des années 1990 (d'une moyenne de \$2 millions de 1989 à 1994 à une pointe de \$123 millions en 1995) et la croissance du secteur secondaire en parts du PIB quand les nouvelles mines sont entrées en production. La preuve a donc été faite que le pays pouvait attirer des investissements privés substantiels dans des secteurs où il dispose d'avantages comparatifs évidents.
- En 2001 l'investissement direct étranger a atteint 439 millions de dollars US soit une moyenne annuelle de \$ 135 millions de 1996 à 2001 avec un taux de croissance de 42,8%. Selon les données de la comptabilité nationale, le secteur privé non agricole constitué par le secteur secondaire (industrie et artisanat) et tertiaire (commerce et service) prend une part de plus en plus importante dans la formation de la richesse nationale. Cette part dans le produit intérieur brut est passé de 40% en 1994 à 53,9% en 2002.
- Certes, il est plus facile d'attirer un petit nombre d'investissements miniers que d'étendre ce type de développement à beaucoup d'autres secteurs. Sur ce point les résultats obtenus ne sont pas spectaculaires, mais ne sont pas non plus négligeables. Les signes les plus encourageants sont d'une part l'augmentation rapide du nombre d'entreprises enregistrées, d'autre part, le fait que cette augmentation est entièrement due à la création d'entreprises privées (avec la privatisation et la liquidation d'entreprises publiques depuis vingt ans, la part des entreprises privées est passée de moins de 50% au début des années 1980 à plus de 80% depuis l'an 2000).
- Les statistiques de la direction nationale des Industries permettent d'affirmer que Le nombre d'entreprises privées industrielles, minières et des services hôteliers en activité qui était de 118 en 1993 a passé à 262 en 2000, 312 en 2001 et a atteint 350 en 2002.

- Le gouvernement juge d'ailleurs encourageants les résultats obtenus par les opérations de privatisation. Après un démarrage difficile, ce programme a atteint la plupart de ses objectifs. Les candidats à la reprise d'entreprises sont de plus en plus nombreux et le Mali est maintenant certain qu'il sera capable de mener à leur terme celles des opérations prévues qui n'ont pas encore été réalisées..
- Toujours parmi les signes encourageants, le gouvernement note l'augmentation continue du nombre de projets agréés au code des investissements (de 93 en 1996 à 122 en 2000) et du volume des intentions d'investissement (de FCFA28,7 milliards en 1996 à 50,3 milliards en 2000). Combinés avec des contacts positifs avec des investisseurs intéressés par des projets industriels d'une certaine envergure, ces chiffres semblent indiquer que l'avenir est prometteur, même si les résultats immédiats restent encore modestes.
- Il y a lieu de retenir qu'après les élections démocratiques et transparentes de 2002, l'on a recensé au niveau du guichet unique du CNPI, de juin 2002 à mai 2003, l'existence de 580 projets agréés ou autorisés à s'installer au Mali. Le montant total des investissements prévus s'élève à 167 milliards de Fcfa. Pour 2 223 emplois prévus. Parmi les grands projets en cours de réalisation il y a lieu de retenir entre autre : la Société Fil et Tissu Naturel d'Afrique (FITINA sa) ; la Sucrierie de Markala (Markala Sugar) ; les Nouvelles Brasseries Bamakoises (NBB) ; Santiguila Gaz ; le nouvel Hôtel EL FAROUK au bord du fleuve Niger à Bamako, les entreprises publiques privatisées telles que la concession de la Régie des Chemins de Fer du Mali et l'implantation d'un second opérateur dans le secteur de la Communication : la société de télécommunication IKATEL s a. ; etc..

## **B.Stratégies futures**

Très significatif est le classement du pays par Transnational Corporation sur le plan de son «attractivité» pour l'investissement direct étranger. En effet, sur les 29 pays africains notés, le Mali vient en deuxième position (derrière la Namibie, mais loin devant l'Afrique du Sud) en ce qui concerne le climat des affaires. Classé treizième sur le plan des risques politiques, le Mali retombe finalement à la douzième place.

A partir des élections transparentes et paisibles de 2002, le Mali a minimisé les risques politiques. Le pays est reconnu sur le plan international comme un lieu de paix et de dialogue. L'intervention du chef de l'Etat du MALI pour la libération des otages Allemands survenus en Algérie et la présence de l'armée Malienne pour le maintien de la paix au Libéria en 2003 prouve à suffisance que le pays est un site sûr pour les investisseurs étrangers. Ce classement est interprété de la façon suivante :

- Les investisseurs institutionnels reconnaissent la portée des mesures prises par le Mali sur presque tous les fronts (politique macroéconomique, gestion des finances

publiques, libéralisation, réforme des Codes, privatisation) pour favoriser la croissance et améliorer le climat d'investissement.

- Malgré plus de dix ans de démocratie, le pays fait la preuve de sa stabilité, montre qu'il est capable de rester fidèle au système démocratique et aux impératifs de sa nouvelle stratégie de développement et qu'aucun changement majeur dans la situation politique et sociale du pays ne mettra en danger les acquis et les grandes orientations de l'action du gouvernement.

Le gouvernement Malien a bien l'intention de relever ce défi. Il pense que la plupart des réformes formelles nécessaires à l'amélioration du climat des affaires ont été prises ou sont en cours de préparation. Certes, un dialogue de plus en plus étroit et confiant entre les secteurs public et le privé, comme d'ailleurs entre le gouvernement et ses partenaires, est indispensable pour corriger d'éventuelles erreurs, réviser des politiques, redresser des programmes, remanier des textes de lois et décrets d'application et moderniser constamment le cadre juridique et réglementaire. Mais désormais l'essentiel n'est pas là. Le grand défi des prochaines années est moins d'inventer de nouvelles réformes, que d'appliquer rigoureusement et efficacement celles qui ont déjà été décidées. C'est donc de plus en plus sur la fermeté de ses politiques, la continuité de ses stratégies, l'application fidèle des règles établies, la rigueur de la gestion et l'exécution efficace des programmes que sera jugée la performance du gouvernement et sa capacité d'attirer des flux croissants d'investissement national et étranger.

Bref, le gouvernement peut résumer en quelques phrases les orientations futures de sa stratégie de développement du secteur privé :

- Des mesures seront prises pour simplifier et clarifier la structure des mécanismes de consultation entre le gouvernement et le secteur privé Malien. Le gouvernement compte aussi beaucoup sur ses partenaires techniques et financiers pour l'exposer aux critiques constructives des investisseurs étrangers et lui faire bénéficier de leurs conseils sur les politiques et les projets.
- Ainsi, la rencontre du Président de la République avec les Représentants du Secteur Privé a favorisé l'établissement du dialogue entre les deux parties. Il sera créé au plus haut sommet de l'Etat le Conseil Présidentiel pour l'Investissement. Il sera procédé également à la relecture des textes créant le cadre de concertation Etat – Secteur Privé en instituant un cadre unique de dialogue comprenant un modérateur indépendant.
- Une bonne gestion économique et financière est la première condition de l'essor du secteur privé. Bien que le dernier programme du FMI au Mali vienne d'être terminé, le gouvernement compte que le Fonds continuera d'observer avec diligence et de critiquer avec bienveillance la gestion fiscale, budgétaire et monétaire et les politiques macroéconomiques du pays et l'aidera à corriger des actions, des décisions et des tendances, qui risqueraient d'affecter la confiance dont le pays jouit auprès de la communauté internationale.

- Le gouvernement apportera une attention particulière au suivi des indices de la compétitivité extérieure du pays (taux d'inflation, taux de change effectif réel, etc..) et jouera son rôle au sein de l'Union économique et monétaire pour que les institutions régionales fassent le nécessaire pour corriger d'éventuels dérapages.
- Le Mali mènera à son terme le programme en cours de privatisation des entreprises publiques (privatisation très prochaine de la CMDT, de HUICOMA, des AEROPORTS du MALI de la SOTEL MA etc.) et s'engage à assurer la transparence du processus. Il n'hésitera pas à déléguer des activités du secteur public qui peuvent être assurées de façon plus efficace par le secteur privé.
- Le gouvernement, en collaboration avec les entreprises publiques et le secteur privé, entreprendra une campagne vigoureuse pour la diminution du coût des facteurs et l'amélioration de la qualité des infrastructures et services de base. Lancée en collaboration avec le secteur privé, notamment les grandes entreprises qui viennent d'être privatisées, cette campagne sera menée dans le respect des engagements pris et sur la base de mesures réalistes qui ne compromettent pas la santé économique et financière des entreprises concernées.
- En ce qui concerne les problèmes fonciers, le gouvernement va étudier avec l'AZI et d'éventuels financiers extérieurs le moyen de réhabiliter et de développer la zone industrielle de Bamako(SOTUBA, DJALAKOROBOUGOU) et d'étendre le programme à d'autres régions.
- Enfin, le gouvernement, en collaboration avec des bailleurs de fonds, étudie la faisabilité de la création d'un fonds de garantie interbancaire et d'un fonds d'investissement.
- Le gouvernement est conscient que la transparence et la saine gestion des finances publiques (recettes, dépenses et marchés publics), le renforcement des contrôles et l'application effective de sanctions appropriées sont l'une des conditions d'une amélioration durable du climat d'investissement et de la confiance de la communauté internationale. Il donne l'assurance que les mesures récemment prises pour identifier et sanctionner la fraude et la corruption signalent un changement radical dans la politique et les pratiques des autorités maliennes, qui ne toléreront plus l'enrichissement illicite.
- La réforme de la justice sera le couronnement de cette politique. Le gouvernement tient à respecter l'indépendance du système judiciaire, mais fera le nécessaire – en collaboration avec ses partenaires – pour renforcer la compétence et l'efficacité du système et mettre en place les contrôles internes qui garantiront son impartialité. Le droit des affaires et les tribunaux de commerce seront au premier plan de cette politique.

- Avec l'appui des partenaires au Développement, le Mali mettra l'accent sur le développement des sources de croissance par le secteur privé concernant notamment la création d'entreprises manufacturières pour la valorisation des filières suivantes : -fruits et légumes, - bétail-viande –cuirs et peaux, - riz , - coton, - matériaux de construction( calcaire , argile), - nouvelles technologies de l'information, - Artisanat et Tourisme.

## **CONCLUSION**

Face au défi de la mondialisation, le Gouvernement du Mali poursuivra ses efforts de promotion des investissements et d'amélioration du cadre des affaires avec l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale. Ces efforts porteront sur :

- l'amélioration du système judiciaire et la poursuite de la mise en œuvre des textes de l'OHADA,
- le renforcement du système financier par la création de nouvelles sources de financement de l'investissement privé,
- l'amélioration de la qualité de la main d'œuvre à travers un important programme de formation professionnelle,
- le développement des infrastructures de base en particulier l'électricité, les télécommunications, les routes, les zones industrielles, les marchés, etc.
- l'amélioration des infrastructures d'accueil et d'hébergement,
- la poursuite du programme de privatisation,
- l'appui aux organisations et associations professionnelles,
- l'appui aux filières porteuses,
- l'intensification des actions de promotion du Mali à travers le renforcement de notre réseau diplomatique et consulaire à l'étranger.

En vue d'améliorer davantage le niveau des affaires, le gouvernement du Mali, à travers le Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances Chargé de la Promotion des Investissements et du Secteur Privé cherche à développer des actions depuis Décembre 2002 par l'élaboration de six (6) grands projets :

- relecture du code des Investissements,
- Modification du décret portant simplification des procédures administratives,
- relecture du Cadre de Concertation Etat/Secteur Privé,
- étude et mise en œuvre du Programme Décennal de Développement du Secteur Privé (PDSP),
- mise en place de l'immatriculation nationale unique des entreprises.
- Développement des sources de croissance.

# ANNEXES

## ANNEXES

### **Calendrier des Mesures Prises et Envisagées pour Améliorer l'Environnement des Affaires et Stimuler le Secteur Privé**

#### **A. Dialogue confiant entre la société civile et le secteur privé**

- 1980 : Création du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), organisme représentatif du secteur privé, indépendant du gouvernement.
- 1991 : Etats Généraux du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.
- 1996 : Séminaire national sur le secteur privé – Table Ronde sur le secteur privé – Création du Centre National de Promotion des Investissements (CNPI).
- 1997 : Mise en place d'un cadre permanent de concertation (Comité National de Coordination Economique ; Comité de Développement du Secteur Privé).
- 1999 : Création du Bureau de Concertation Etat/Secteur Privé et nomination d'un Modérateur à la tête de ce bureau.
- 2001 : Pacte de solidarité pour la croissance et le développement entre le gouvernement et les principaux acteurs économiques, y compris les syndicats et les organisations professionnelles. L'objectif était de mieux gérer les relations Etat/acteurs sociaux et de créer un environnement favorable à des compromis acceptables entre les exigences du développement et celles de la justice sociale.
- 2002. Atelier sur la mondialisation, la libéralisation et le développement humain durable. Atelier sur la problématique des PME et le développement du secteur privé. Forum national sur le Partenariat Etat -Secteur privé et mise au point d'un projet de convention Etat/secteur privé prévoyant la réalisation d'une trentaine de projets.
- 2002 : Création du poste de Ministre Délégué chargé de la Promotion de l'Investissement et du Secteur Privé.
- 2003 : Rencontre entre le Président de la République et les représentants de toutes les composantes du secteur privé. Le résultat de cette rencontre est un accord sur la nécessité de repenser le cadre de concertation Etat/secteur privé et de réorienter les missions des organismes existants.
- 2002 : Adoption du CSLP ; réforme des missions dévolues aux organes existants en fonction des objectifs du nouveau programme.

#### **B. Libéralisation progressive de l'économie**

##### 1. Echanges extérieurs

- 1986 : Suppression des licences d'importation et d'exportation. Institution de certificats d'importation et d'exportation sans contingentement.
- 1986-88 : Abrogation de tous les monopoles d'Etat concernant les importations de produits de première nécessité et de produits pharmaceutiques ; suppression des subventions aux produits agricoles et autres produits.

- 1986-94 : Suppression de plusieurs obstacles techniques au commerce (OTC).
- 1994 : Création de l'UEMOA.
- 1995 : Adhésion du Mali à l'OMC (le gouvernement avait déjà mis en œuvre un grand nombre des dispositions des accords de l'OMC).
- 1998 : Règlement UEMOA visant à libéraliser les transferts de capitaux et de bénéfices des sociétés étrangères, le contrôle des changes et le financement du commerce extérieur.
- 2000 : Entrée en vigueur de l'union douanière de l'UEMOA ; adoption d'un Tarif Extérieur Commun dont la moyenne des taux ne dépasse pas 20% (contre 45 à 60% auparavant) ; élimination des tarifs sur les importations de produits industriels et du cru originaires des Etats membres.

## 2.Commerce intérieur

- 1988 : Suppression du monopole de la commercialisation de s céréales et liberté des prix du marché céréalier.
- 1992 : Suppression du contrôle des prix.

## **C.Privatisation du secteur public et parapublic**

### 1.Cadre du programme de privatisation

- 1981: Etude diagnostique du secteur des entreprises publiques
- 1986 : Adoption du Programme d'Ajustement Structurel des Entreprises Publiques (PASEP) : rationalisation du portefeuille ; recentrage des activités de l'Etat autour des missions traditionnelles de souveraineté ; amélioration de la gestion et du suivi du portefeuille.
- 1994 : Loi fixant les principes fondamentaux de la privatisation des entreprises publiques et décret définissant le cadre juridique des liquidations.
- 1999 : Adoption d'un Plan d'Action pour la réforme des entreprises publiques prévoyant la réduction du nombre d'entreprises publiques non -bancaires de 33 à fin 1998 à 18 à fin 2002.

### 2.Privatisations

- 1982-1995 les seize (16) entreprises publiques suivantes ont été privatisées : COMATEX, EDIM, OTS, GRAND HÔTEL, ITEMA, OFFICINES PPM, SEMA, SEPAMA, SEPOM, SMEGMA, SOCAM, SOCIMA, TAMALI, BETRAM, SNED et UCEMA .
- 1982 – 1998 les vingt entreprises publiques suivantes ont été liquidées : AIR MALI, CMTR, EMAB, LPM, OCINAM, SAT, SCAER, SEBRIMA, SHM, SOCOMA, SOCORAM, SOMBEPEC, SONEA, SONETRA, SOMIEX, MINE D'OR DE KALANA, SONAREM, CEPI, IPGP et CAPES.
- 1995 – 2002 les sept entreprises publiques suivantes ont été privatisées : MALI LAIT, EMAMA, THE FARAKO, HÔTELS REGIONNAUX, HÔTEL AMITIE et SUKALA.

### 3.Privatisation d'entreprises publiques que le plan de 1999 plaçait encore dans le portefeuille de l'Etat

- 2000-02 : cession de 35%, puis 65%, des actions de SONATAM (tabacs et allumettes) la géographie du capital social se présente comme suit : Etat 35% ; LAAICO 25.5% ; Coralma International 25.5% ; Privés Maliens 10% et Travailleurs 4%.
- 2000 : Cession d'actions d'EDM (énergie).
- 2003 : concession des infrastructures de la RFCM à un concessionnaire privé (pour l'exploitation du chemin de fer Bamako -Dakar).
- En cours : Fin des travaux en régie et privatisation de l'entretien routier.
- En cours : privatisation de SOTELMA (télécommunications).
- En cours : privatisation d'HUICOMA (huiles de coton).
- En cours : Privatisation d'ADM (aéroports du Mali)
- En cours : Restructuration et privatisation de la CMDT (coton)

### 4.Privatisations d'institutions financières – réforme du système financier

- 1992 : Privatisation de la Compagnie Nationale d'Assurance et de Réassurance (CNAR).
- 1994 : Loi fixant les principes et modalités de création et fonctionnement du système mutualiste, des sociétés de crédit et d'épargne et du crédit solidaire (micro finance). Le nombre de ces sociétés dépasse maintenant 80.
- 2001 : Réforme du secteur financier (Objectif : restructurer/privatiser les banques publiques viables ; renforcer les institutions financières non bancaires ; promotion de la microfinance ; amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel dans lequel opère le système financier privé).
- 2002 : Cession des actions de la BMCD au consortium BDM SA/BMCE et fusion des deux entreprises.
- Mesures envisagées : création d'un Fonds de Garantie et d'un Fonds d'Investissement

## **D.Amélioration du cadre juridique et réglementaire**

### 1.Système fiscal et douanier

- 1991-2003 : Nombreuses réformes du Code Général des Impôts. Tout le système fiscal malien (impôts directs et indirects, parafiscalité) a été profondément remanié pour le simplifier, le moderniser et le rendre plus transparent. Il s'agit notamment d'élargir la base imposable pour que l'augmentation de la pression fiscale ne pénalise pas excessivement les entreprises du secteur moderne.
- 1999-2000 : Réforme du Code des Douanes, pour le rendre conforme aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Douane et aux Accords de l'OMC (valeur en douane, contrôle avant importation, libéralisation de certains régimes, assouplissement du contentieux douanier, etc...)
- 2000 : Simplification du système de droits et taxes de douane par l'adoption de l'union douanière et du Tarif extérieur commun.

## 2. Réforme des Codes

- 1992-2002 : Réforme de tous les Codes (minier, pétrolier, investissement, marchés publics, etc...) sur la base des recommandations des institutions internationales.
- 1992 : Réforme du Code du travail rendant possible le licenciement de travailleurs sans autorisation préalable
- 1991-97 : Remplacement du Code du Commerce par les huit Actes Uniformes de l'OHADA.
- 1994 : Création d'un guichet unique permettant de délivrer l'autorisation de créer une entreprise 72 heures après le dépôt du dossier réglementaire.
- Création du Centre National de Promotion des Investissements (CNPI).
- 1998 : Adoption d'un Plan d'Action pour l'investissement privé (informatisation du guichet unique ; informatisation des greffes des tribunaux de commerce ; égalisation des conditions d'agrément applicables aux Maliens et aux opérateurs étrangers pour les opérations d'import-export ; délivrance à l'aéroport de Bamako de visas d'entrée et de séjour ; réduction des délais d'autorisation pour la construction d'immeubles, etc..).
- 2000 : Apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis du secteur privé.

## 3. Réforme du système judiciaire

- 2001 : Forum sur la justice. Adoption du programme décennal de développement de la justice (PRODEJ) pour la réforme des textes et des institutions et la formation professionnelle. Création des tribunaux de commerce ; mise en place des chambres d'arbitrage au niveau des Chambres consulaires, etc...

## **E. Réduire les coûts et améliorer la fiabilité des facteurs de production**

- 2000 : Création de l'Agence Nationale pour l'Aménagement des Zones Industrielles (AZI).
- 1999-2000 : Privatisation de l'entretien routier.
- 2000 : Cession d'actions d'EDM (énergie).
- 2001 : Licence d'exploitation de la téléphonie mobile à un deuxième opérateur (IKATEL). le premier était une filiale de SOTELMA, société d'Etat en voie de privatisation.
- 2003 : Concession des infrastructures de la RFCM à un concessionnaire privé (pour l'exploitation du chemin de fer Bamako -Dakar).
- 2003 : Réduction des tarifs d'électricité et des télécommunications.
- 1999-2003 : Construction/Aménagement des routes Bamako -Nouakchott, Bamako -Dakar et Bamako -Conakry pour diversifier les axes de transport internationaux perturbés par la fermeture de la route Bamako -Abidjan.

## **F. Développement des ressources humaines**

- 1998 : Lancement du PRODEC, plan décennal pour le développement de l'enseignement.

- 1999 : Adoption d'un cadre de dépenses à moyen terme permettant d'améliorer la coordination des ressources nationales et des aides extérieures, des dépenses récurrentes et d'investissement en matière d'éducation.
- 1997 : Projet de Consolidation de la Formation Professionnelle ; création du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) visant notamment à encourager la formation continue ; création du volet «Observatoire de l'Emploi et de la Formation ».

## **G. Transparence et lutte contre la corruption**

- 1992 : Obligation faite au Chef de l'Etat et aux Ministres de déclarer la situation de leur patrimoine.
- 1994-99 : Création d'institutions de la société civile (Transparence Mali, Observatoire national de la lutte contre la corruption, Réseau des journalistes Maliens contre la corruption) ayant pour but de suivre l'action publique et privée en matière de transparence et de corruption.
- 1995 : Nouveau Code des Marchés Publics (considéré comme un modèle pour d'autres pays africains).
- 1999 : Création d'une Commission anti-corruption pour réexaminer les rapports d'inspection non exploités ; cette commission qui a été transformée en organisme permanent a recommandé des poursuites judiciaires.
- 1999-2003 : Sanctions contre des personnalités politiques, des dirigeants d'entreprises publiques et des directeurs d'administrations (condamnation aux remboursements des sommes détournées et à des peines punitives).
- 2003 : Création du poste de Vérificateur Général de la République, autorité indépendante créée pour vérifier l'emploi des fonds publics et le fonctionnement des institutions de l'Etat.

## **I. Promotion des investissements**

- Création en cours du Conseil Présidentiel pour l'Investissement,
- création en cours et mise en place d'un cadre unique de concertation Etat Secteur – Secteur Privé,
- Relecture en cours du code des impôts,
- Modification en cours des textes portant révision du code des investissements,
- Modification en cours du décret sur les formalités administratives de création d'entreprises,
- Promotion en cours des filières agro industrielles,
- Création en cours d'une immatriculation nationale unique des entreprises,
- Elaboration en cours d'un programme décennal de développement du secteur privé,
- Etudes en cours des projets de mise en place d'un fonds de garantie financière privé et d'un fonds national d'investissement,
- Et étude et mise en place des centres de gestion agréés.